

## **Mon établissement est- il concerné par la réglementation sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ?**

### **Quel ERP êtes-vous?**

Vous êtes un ERP (Etablissement Recevant du Public) si dans vos bâtiments, locaux ou enceintes des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une participation. On parle ici de public et non des employés de votre société.

Les **commerces et services de proximité** qui reçoivent du public sont donc **concernés par la réglementation quelle que soit leur activité.**

La réglementation est celle de la sécurité incendie. Vous trouverez donc votre type et classement d'ERP dans votre registre sécurité incendie.

Le classement de votre établissement sera fonction de votre activité et de l'effectif maximal de public que votre établissement peut recevoir.

### **Classement des ERP (Etablissement Recevant du Public) :**

Les ERP sont classifiés sous **5 catégories** selon leur capacité d'accueil :

<b>Catégorie 1</b>	+ 1 500 personnes
<b>Catégorie 2</b>	701 à 1 500 personnes
<b>Catégorie 3</b>	301 à 700 personnes
<b>Catégorie 4</b>	- 300 personnes à l'exception des établissements compris dans la 5ème catégorie
<b>Catégorie 5</b>	Etablissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas les chiffres fixés par la réglementation de sécurité.

### **Types d'activité des ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

(selon l'article GN1 du règlement national de sécurité)

#### **ETABLISSEMENTS INSTALLES DANS UN BATIMENT :**

- J Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées (7)
- L Salles d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples
- M Magasins de vente, centres commerciaux
- N Restaurants et débits de boissons
- O Hôtels et pensions de famille
- P Salles de danse et salles de jeux
- R Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement (8)
- S Bibliothèques, centres de documentation (2)
- T Salles d'expositions
- U Établissements sanitaires
- V Établissements de culte

- W Administration, banques, bureaux
- X Établissements sportifs couverts
- Y Musées

**ETABLISSEMENTS SPECIAUX :**

- PA Établissements de plein air
- CTS Chapiteaux, tentes et structures (4)
- SG Structures gonflables
- PS Parcs de stationnement couverts
- GA Gares (5)
- OA Hôtels-restaurants d'altitude (5)
- EF Établissements flottants (6)
- REF Refuges de montagne